

Fiche vocabulaire 6

Excédent de trésorerie et rapprochement bancaire

Valeurs mobilières de placement : titres émis par une entreprise (action ou obligation), acquis par une entreprise dans un but spéculatif à court terme.

Action : titre de propriété émis par une entreprise. Il s'agit d'une partie du capital de l'entreprise. Il donne à son porteur le droit de vote aux assemblées, le droit à l'information et aux bénéfices (nommé dividende).

Obligation : titre de créance. Une entreprise, un Etat ou une collectivité locale émet un emprunt sur le marché des capitaux. Cet emprunt est divisé en N obligations.

Dividende : Revenu versé par l'entreprise à ses actionnaires une ou plusieurs fois par an (certaines sociétés versent un acompte sur dividende). Le montant du dividende est proposé par le Conseil d'Administration en Assemblée générale Ordinaire et voté par les actionnaires. Celui-ci peut être payable en numéraire ou en actions. Dans l'hypothèse où il est payé en numéraire, il peut être versé par prélèvement sur le bénéfice ou sur les réserves s'il est insuffisant.

Intérêt sur obligation : rémunération annuelle des obligations calculée sous forme de pourcentage appliqué au nominal.

Droit de garde : commission bancaire prélevée par la banque en rémunération de la prestation de service que constitue la détention de titres pour une entreprise.

Plus ou moins-value : résultat (gain ou perte) réalisé par une entreprise suite à une vente de VMP.

Rapprochement bancaire : opération permettant de vérifier le solde du compte Banque à l'aide du relevé bancaire.

Commission : frais ou service bancaire